

STRATÉGIE DE CAMPAGNE

INFLUENCE & PLAIDOYER



2023



Table des matières

I. Introduction	3
1. Cadre de la Mission	3
2. Méthodologie de Mission	3
II. Problématique de la campagne	4
1. Analyse documentaire sur le contexte général de l'Évangélisation mondiale Internationale: générale	4
Un cadre législatif national insuffisant pour la protection et l'insertion	7
Les violences faites aux femmes	8
La relation entre famille aux services et la participation inclusive	10
Emploi et inclusion économique des personnes handicapées	11
Participation politique et économique	12
La santé et le handicap	13
Perceptions des institutions gouvernementales et non-gouvernementales	15
La conformité avec les standards internationaux	16
Les personnes handicapées dans les systèmes de services	17
2. Analyse qualitative collective sur le terrain	18
L'intérêt d'explorer la dimension locale	18
Contraintes et défis de la mission de terrain	20
Les questions principales posées lors des entretiens	21
Les principaux résultats dégagés	22
3. La formulation du problème national par la campagne	24
4. Le vision de la Stratégie de Campagne	27
III. Les acteurs et l'analyse des processus	28
1. Analyse des parties prenantes	28
Missions clés	28
Les enjeux législatifs complémentaires	30
2. Priorisation des acteurs clés	33
IV. Les Défis de campagne	35
1. National	35

à Objets géométriques	101
à Objets géométriques	101
V.4. Analyse Combinatoire	101
1. Les dérangements	101
à Mesures de complexité	101
à Les algorithmes et complexité	101
VI. Orientations de la campagne	101
1. Les stratégies de campagne	101
à Les techniques à privilégier	101
à La planification de la campagne	101
à Les messages de campagne	101
à Les activités proposées	101
VII. Les recommandations générales	101
VIII. Annexes	101
Annexe 1 "Les recommandations faites à la Tunisie par les institutions de soutien des droits de l'Homme des Nations unies" sur la situation des personnes handicapées (jusqu'à 2017)	101

STRATÉGIE DE PLAIDOYER & INFLUENCE

I. INTRODUCTION

1. Cadre de la Mission

Le Centre arabe de la femme pour la formation et la recherche (CAFWR) met en œuvre le projet Pour rendre l'égalité viable avec le soutien de l'Union Européenne.

Dans le cadre du projet CAFWR adopte une stratégie nationale de plaidoyer pour le changement des lois et des politiques directement liées aux femmes et aux filles ayant une influence au leadership local au national, y compris de la chambre consultative sur la genre (cette stratégie cible trois acteurs importants dans le domaine, à l'échelle locale et nationale, un conseil au Nigeria), ainsi que de préparer trois notes politiques destinées à trois différents forums et réseaux.

2. Méthodologie de Mission

Dans le cadre de la méthodologie de mission, il est impératif de mettre en place une approche rigoureuse pour élaborer une stratégie de plaidoyer et d'influence efficace.

Cette démarche nécessite une connaissance approfondie des problématiques en jeu, notamment celles qui touchent les thèmes de droits. Pour passer à une compréhension holistique des enjeux, il est essentiel de recueillir la diversité des connaissances, telles que les types documentaires, les ateliers individuels et les discussions en groupe.

L'analyse documentaire permet de rassembler des données objectives et des informations contextualisées essentielles. Les ateliers individuels, en revanche, offrent la possibilité d'explorer en profondeur les perspectives et les expériences des parties prenantes clés, y compris les thèmes de droits. Enfin, les discussions de groupe favorisent et encouragent la mise en commun des connaissances et la identification des dynamiques de pouvoir qui sous-tendent les enjeux.

Un aspect crucial de cette méthodologie réside également dans le processus d'engagement et d'inclusif. En impliquant activement les thèmes de droits et les différents stakeholders dans chaque étape de l'élaboration de la stratégie, on favorise leur appropriation du processus.

Cette appropriation facile amène l'engagement constructif des différentes parties prenantes à l'œuvre, en créant un sentiment de responsabilité partagée quant à la réalisation des objectifs de politique et d'affaires sociales.

En résumé, le multibénéficiaire de mission pour le développement d'une stratégie de politique et d'affaires repose sur une méthodologie analytique agnostique, une collecte d'informations diversifiée, et une approche intégrale visant à créer un cadre solide pour une action bien concertée et efficace.

- **Analyse de l'intégration des besoins des parties prenantes en situation de handicap** (en traitant l'accent sur les handicaps visuels et auditifs) dans la planification du développement local et les réalisations de participation locale à travers une série d'étapes : analyse documentaire, données élargies à l'information, enquêtes, ateliers semi-structurés.
- **Niveau pour évaluer de l'intégration des besoins des parties prenantes en situation de handicap** (en traitant l'accent sur les handicaps visuels et auditifs) dans la planification du développement local et les réalisations de participation locale (en coordination avec les instances et les associations spécialisées).
- **Niveau pour évaluer des sujets de politique possibles** dans le domaine de l'intégration des besoins des parties prenantes en situation de handicap (en traitant l'accent sur les handicaps visuels et auditifs) dans la planification du développement local et les réalisations de participation locale (en coordination avec les associations spécialisées).
- **Élaboration de la stratégie de politique**
- **Niveau pour évaluer de la stratégie de politique** en utilisant les programmes d'indicateurs (en coordination avec les associations spécialisées).
- **Préparation des instruments de politique**

2. Étapes à réaliser

- **Équipes de données**
- **11 ateliers semi-structurés/13 ateliers avec des représentants/je de la société civile et 12 tables et réunions de consultation/multibénéficiaires**
- **Sur deux périodes : du 28 juin au 05 juin 2018 et du 7 juillet au 10 juillet 2018**
- **Cinq ateliers ont concerné des personnes dans les 8 régions de l'est, du nord, du sud, du nord-ouest, du sud-ouest, du sud-est, du nord-est et des zones.**
- **Une réunion de validation et de validation (14 Octobre 2018)**

II. PROBLÉMATIQUE DE LA CAMPAGNE

CEDEF a lancé un projet financé par The United Nations Trust Fund for End Violence Against Women, visant à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles avec des stratégies innovantes et nouvelles.

Le projet : Pour que l'égalité soit viable : 4 axes stratégiques :

- 1) Améliorer l'accès aux services adaptés
- 2) Améliorer la qualité d'inclusion sociale et professionnelle
- 3) Renforcer l'engagement associatif et institutionnel pour répondre aux besoins spécifiques des femmes non et mal-empêchées ainsi que femmes migrantes victimes de violence.

Les résultats attendus sont que :

- Les femmes non et mal-empêchées ainsi que femmes migrantes acquièrent une connaissance plus étendue des services adaptés en matière de violence et de la manière d'y recourir ;
- Renforcement leurs compétences professionnelles dans les domaines suivants : accès des ressources technologiques qui leur permettent d'être employées et qui renforce leur employabilité sur le marché du travail ;
- Les associations des mal et non-empêchées et des migrantes soient davantage connues notamment de leur public cible ;
- Elles peuvent bénéficier des services adaptés aux victimes à la violence ;
- Leurs compétences en matière de plaidoyer soient améliorées et leurs programmes d'actions intègrent une dimension genre ;
- Les centres d'hébergement d'urgence des femmes victimes de violence sont un moyen d'accueillir les femmes non et mal-empêchées ainsi que femmes migrantes et peuvent leur fournir des services spécifiques à leur ;
- Les centres de formation pour personnes handicapées sont un moyen d'offrir des formations professionnelles dans des domaines généralement non permis pour les personnes en handicap ; et de sensibiliser sur les violences liées aux femmes en situation d'handicap ;
- Les municipalités sont formées pour mettre en œuvre des stratégies d'intégration¹ pour les femmes non-empêchées et mal-empêchées ainsi que les femmes migrantes ;
- L'opinion publique est sensibilisée aux femmes et discriminations invisibles que les personnes ayant un handicap visuel et auditif subissent. Elle contribue à leur protection pour que des politiques soient mises en œuvre pour garantir l'égal accès aux services.

Les projets dans une dimension de politique d'influence, réalisés principalement dans des zones de pauvreté, y compris un soutien de prise en charge des enfants de rue, ont été promouvus par la participation des femmes et des filles ayant un handicap, notamment ceux souffrant.

Les présentes stratégies s'appuient sur les connaissances des différents produits partenaires, leurs groupes, analyses de besoins) ainsi qu'une stratégie de contacts et recommander la participation et l'accès aux services des personnes ayant un handicap.

L. Analyse documentaire sur le Contexte Général du Handicap en Tunisie **Informations générales**

Selon le recensement général de la population de 2014, la Tunisie compte 60,14 millions personnes handicapées dont environ 60%, sont atteintes d'une forme de handicap (traité national des statistiques, INSEE 2014, tableau 7).

Le taux de handicap en Tunisie atteint les 2,2% de celle de la population, selon la définition de référence des affaires sociales (différence due à l'absence de la notion de handicap, et corrigée par les interventions internationales et par les autres qu'on dans le monde). Les estimations de l'OMS indiquent pourcentage à 10% dans le monde en 2010 (rapport mondial sur le handicap 2011).

Les recommandations à la commission des ON et OMC, sur la base des statistiques de l'Organisation des affaires sociales, le handicap est mesuré ici sur la base des cartes de handicap attribuées aux personnes. Selon ce rapport, le handicap atteint représenterait 10,9% de la population avec handicap soit 1,2%.

Tableau 10-1 : Répartition des personnes handicapées selon le handicap

Type de handicap	Nombre	Pourcentage
Handicap moteur	601 147	60,1 %
Handicap mental	40 000	4,0 %
Handicap visuel	101 100	10,1 %
Handicap auditif	10 000	1,0 %
Polyparcipité	6 000	0,6 %
Total	778 247	77,8 %

Rapports initiaux présentés par la Tunisie en application du Article 10 de la Convention ... au Comité des droits des personnes handicapées (1er juillet 2014)

Par ailleurs, le recensement de la population au Brésil présente d'autres limites, où les données peuvent paraître uniquement artificielles aux échantillons séparés les deux sexes : en effet il est clair que la différence de la morphologie adoptée pour le comptage y est pour quelque chose.

Tableau N°1 - Effectifs des personnes handicapées selon le handicap

	Effectif des personnes avec				% des personnes avec			
	Handicap physique	Handicap sensoriel	Handicap mental	Total	Handicap physique	Handicap sensoriel	Handicap mental	Total
Hommes	20 500	10 700	10 000	41 200	22,2%	12,2%	11,2%	45,6%
Femmes	20 000	10 000	10 000	40 000	22,2%	10%	11,2%	43,4%
Total de personnes handicapées								

Recensement Général de la Population et de l'habitat (IBGE) Volume 7

Un cadre législatif national insuffisant pour la protection et l'inclusion

Depuis les années 1990, le Brésil a tenté une législation en faveur des personnes atteintes de différentes formes, souffrantes et mentales, tout en développant des structures d'accompagnement. Cette approche nationale à l'adoption de lois¹² et de lois¹³ de 1990, établit les protections et à l'équipement des personnes en situation de handicap, insistent sur une responsabilité nationale envers elles. Cependant, la nature des méthodes de classification et d'évaluation de handicap a permis tout de même dans l'évaluation de sa prévalence, différentes approches et les données obtenues pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap (Chapitre 2002, Marinho et Magalhães 2003).

Le Brésil a été pris de 20 ans pour réformer sa législation et assurer une plus grande attention aux personnes handicapées, également dans le mouvement international pour le renforcement des droits des personnes handicapées, en particulier grâce à la Convention des Nations unies de juillet en 2008 par le Brésil. En 2008, une loi relative (n° 1008-02) a été adoptée, définissant le handicap selon une approche médico-psychosociale basée sur la Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF). Cette loi a introduit le « Modèle de l'évaluation de handicap » pour définir des cartes de handicap, mais leur accès reste limité pour une partie de la population concernée.

La Constitution de 1988 stipule notamment dans son article 24 que l'État doit protéger les personnes handicapées contre toute forme de discrimination, assurer leur intégration complète dans la société.

L'étude sur l'accessibilité aux structures de prise en charge des violences faites aux femmes pour les femmes en situation de handicap, victimes de violences¹ portant sur 81 structures, a été menée à plusieurs niveaux :

- les paramètres n'a pas été trouvés suffisants en matière de handicap et de prise en charge des personnes ayant un handicap
 - ↳ les formulaires d'accompagnement ne comportent pas des mentions sur le handicap
- la marque de reconnaissance émanant d'un fait majeur pour pouvoir prendre en charge les femmes en situation de handicap
 - ↳ la staff n'est pas doté des difficultés relatives de communication notamment avec les femmes ayant un handicap auditif
- les professionnels ont une vision restrictive du handicap et ne considèrent pas nécessairement l'accompagnement aux structures comme une priorité
- la réalité vécue de femmes en situation de handicap s'alignent avec les structures d'accompagnement des femmes victimes de violences ne réside pas seulement dans manque d'accessibilité des structures, mais également d'un manque d'informations
 - ↳ les outils des professionnels ne sont pas au service de l'élaboration de structures spécialisées ou d'expériences pouvant contribuer avec aux tiers la prise en charge des femmes en situation de handicap victimes de violences
- les qualifications d'auxiliaires familiaux
- l'accessibilité est limitée aux personnes ayant un handicap, la situation est orientée à l'écrit, avec un manque notable de signalétique, d'adaptabilité adaptés
- les services offerts peuvent être plus adaptés

La relation entre l'accès aux services et la participation inclusive²

L'accès aux services pour les personnes handicapées et les personnes vulnérables revêt une importance capitale, pour assurer un accès élargi aux services pour tous et toutes (accès collectif) qui fait être avec une attention particulière aux personnes handicapées et les personnes vulnérables. L'accès aux services est donc un autre d'analyse qualitative afin de répondre à la question : quels éléments et des outils en œuvre dans réponses adaptées avec forme structurelles.

¹ <https://www.gouvernement.fr/info-jeunes>

² <https://www.gouvernement.fr/info-jeunes>

entreprises de moins de 250 employés démontrent un retour 1% de leur investissement pour les PME, tandis que celles comptant plus de 250 employés obtiennent un retour de 2%.

Malgré la réalité du terrain, certains le peu d'engagement actuel, qui laisse nos partenaires face à des difficultés d'insertion économique.

Une analyse stratégique sur l'emploi réalisée par le Ministère de l'Emploi en 2013 a mis en évidence les situations structurelles persistantes dans le système canadien d'insertion professionnelle. Ce système est devenu inefficace pour résoudre efficacement les situations d'emploi en situation de handicap dans leur ensemble avec le marché du travail, un réseau de problèmes tels que la décentralisation limitée des décisions prises par le loi, un manque de connaissances des besoins du marché du travail, une coordination insuffisante entre les services d'insertion pour les personnes handicapées, un désalignement entre les compétences des demandeurs d'emploi et les offres des entreprises, un déficit de formation et d'entraide pour les nouvelles entreprises.

Lors d'une conférence en décembre 2013, des responsables gouvernementaux, des professionnels et des représentants de la société civile ont souligné les besoins de réaliser les programmes visant à l'insertion des personnes handicapées, un réseau de leur efficacité à atteindre les objectifs prévus. Bien que des réalisations et des programmes en cours de réalisation aient été reconnus, certains insuffisances ont été soulignées l'employabilité des personnes handicapées, des efforts sont en cours pour adopter une nouvelle approche, renforcer le rôle de la société civile (privé ou non) et un soutien approprié. Le loi sur l'économie sociale et solidaire est également perçue comme un moyen d'améliorer l'insertion économique des personnes handicapées, avec un programme national de création de nouvelles entreprises visant à financer de petits projets dans divers secteurs pour les personnes handicapées capables de travailler, après l'avoir servi d'organismes en 2011 avec un budget total de 10 millions de dollars.

Participation politique et financière

Concernant les dernières élections législatives, l'Organisation Canadienne pour le Développement des Droits des Personnes Handicapées a noté que le taux de participation des personnes handicapées au second tour des élections législatives était de 5 %, soit une baisse de 1 % par rapport au premier tour. L'organisation a précisé, lors d'une conférence de presse, que 2 % des personnes handicapées ont été empêchées de voter car elles ne présentaient pas leur carte

effectivité, soulignant que nos observations ont montré que des restrictions personnelles handicapées ont été prises de leur droit à la priorité.

En également dit tout que 88 % des hommes de vote ne dépassent pas d'inspiration en langage des signes. De plus, le rapport des observations de l'organisation signifié l'absence de langage et de direction spécifiques pour les personnes handicapées dans 71 % des hommes de vote, confirmant également la réalité des hommes de vote ne dépassent pas de supports et d'observations spécifiques pour les étapes de vote en langage des signes. Il a été souligné que 66 % des hommes de vote ne sont pas accessibles et qu'il est difficile pour les personnes handicapées de accéder, coller et se être sensibiliser comme un marque de sensibilisation entre l'histoire législative indépendante pour les électeurs et nos l'intention régionale. L'organisation a également souligné que la loi allemande, un accord de l'enseignement public, a pris des personnes handicapées de leur présence au sein de nos services.

L'organisation a mentionné que seulement quatre candidats ont pu élire le nombre requis de personnes pour se présenter aux élections régionales, mais n'est pas réussi à remporter des sièges au Parlement.

Pour les élections locales de 2016, la loi allemande a prises d'initiation de candidats personnes elles handicapées physique parmi les six premières positions sur les listes, avec peine de privation de la candidature publique de Parteiliste 1. 760 candidats personnes de handicap, 66 étaient dans les listes, dont 4 hommes et 13 femmes.

Bien que la loi allemande en 2016 ait introduit des mesures visant à promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le processus politique, certains facteurs subsistent dans l'application de ces politiques.

1. Manque d'accompagnement et de soutien : Les candidats en situation de handicap peuvent rencontrer un accès supplémentaire pour être lors au site des processus électoral. Cela peut inclure des formations spécifiques, un accès facile aux locaux de vote et des mesures pour garantir la confidentialité de leur vote. Le manque d'accompagnement adéquat peut limiter leur pleine participation.

2. Sensibilisation insuffisante : Il existe un besoin accru de sensibilisation et d'éducation au sein de la société pour promouvoir une culture inclusive. Les préjugés et la stigmatisation envers les personnes handicapées peuvent limiter leur impact politique et influencer les votes, ce qui rend difficile leur élection même si la législation en la faveur des listes électorales.

1.1 Accessibilité des lieux de lieu : tous lieux de cette nature peuvent ou pas être suffisamment accessibles aux personnes en situation de handicap, en particulier aux personnes ayant des handicaps physiques. Les travaux de travaux d'accès, d'aménagement ou de personnel formé pour aider les clients handicapés peut être considéré comme un à leur participation alternative.

1.2 Travail de l'Hygiène et de l'Équilibre : bien que certains handicaps handicapés aient été prévus en lieu de lieu, leur nombre est souvent insuffisant pour assurer une représentation équilibrée. Il est essentiel d'aménager davantage de possibilités handicapées et de créer un environnement physique et leur accès est non seulement autorisé, mais également autorisé.

La santé et la sécurité

DES associations travaillent sur les questions de handicap dans lieux de handicap aident et sur le handicap aident¹.

Ces associations peuvent être contactées directement afin de leur offrir un handicap aident et il est le handicap aident.

Il est possible de travailler à ces centres, dont il est un handicap aident et il est un handicap aident.

Plus de 12 millions de clients sont affectés aux différents structures, personnes et lieux de lieux sociaux (CDD et CDDP) (Source : INSEE).

https://www.solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/2016-CDD-et-CDDP-une-voie-2016_compressed.pdf

¹ Les associations peuvent être contactées directement afin de leur offrir un handicap aident et il est le handicap aident.

Perceptions des initiatives gouvernementales et non gouvernementales

Qu'est-ce qu'une "initiative" ? Analyser des données des initiatives gouvernementales et non gouvernementales telles un modèle de harcèlement ou de lutte contre les violences familiales sur la page 4, il est fait mention des perspectives à comprendre les représentations sociales des acteurs.

Il est important de prendre en compte la diversité des représentations sociales des acteurs individuellement et socialement par rapport aux paramètres harcelés, en particulier les femmes, pour mieux comprendre leurs besoins et les défis qu'elles rencontrent dans la vie quotidienne. Cela peut aider à identifier des politiques et des programmes de soutien plus efficaces et adaptés à leur situation.

À titre d'exemple, certains les prestations de services psychosociaux femmes victimes de harcèlement sexuels et violents. Certains voient le harcèlement comme une responsabilité partagée diffusant la responsabilité d'autres les considèrent comme une violence. Pourtant certains voient le harcèlement comme un obstacle à l'intégration sociale. En outre, il existe une perception selon laquelle ces femmes sont souvent victimes et exposées à la violence. Il existe ainsi une diversité de perceptions parmi les prestataires de services.

Les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux s'accrochent cependant sur le fait que les sociétés continuent de stigmatiser et de criminaliser les personnes en situation de harcèlement sexuel, et

les représentations sociales sont des préconceptions à la fois individualistes et collectives, portant un concept des groupes plus ou moins étroits. Elles désignent la situation sociale dans laquelle coexistent les représentations sociales et se forment les jugements. L'histoire des représentations sociales a été développée au travers des années 1980 par Serge Moscovici. Il s'agit d'un terme spécifique de connaissance dans un groupe social donné, correspondant à un ensemble d'informations, d'opinions, et de croyances relatives à un objet. Les représentations sociales reflètent et expliquent les attitudes et les comportements sociaux, et forment des valeurs guidées à l'échelle d'un quel que système de valeurs avec une valeur permettant l'explication, l'ajustement, et la protection.

Les représentations sociales

Étienne Beaud, dans le journal social (1988).

¹ <https://www.researchgate.net/publication/352822216>

particulier les femmes, et qu'elles comprennent souvent le principe sous-jacent soit de la neutralité, soit que cela puisse être un motif de changement de statut.

Il est donc important de prendre conscience de cette des tentatives de neutralisation¹⁰, et des actions impliqués dans la neutralisation, pour connaître les normes sociales et les attentes des affidés et les comportements aussi bien des personnes handicapées que tous les autres, individuellement et non individuellement.

La conformité avec les standards internationaux

Le Comité des droits des personnes handicapées a constaté, en Mars 2020, [le respect initial de la Tunisie](#) sur les mesures prises par ce pays en vertu des dispositions de [la Convention relative aux droits des personnes handicapées](#).

Le Comité se préoccupe de plusieurs aspects en faveur des personnes handicapées et notamment :

- L'adoption de plusieurs textes de loi pour améliorer la condition des personnes handicapées. Ainsi, le Comité a fait plusieurs recommandations à l'effet de protéger les personnes handicapées contre toute discrimination et de prendre les mesures qui permettraient leur pleine intégration dans la société.
- Une approche pour la promotion des droits des personnes handicapées s'appuie sur la prévention, la rééducation et l'éducation.
- Constaté l'existence d'obstacles des personnes handicapées contre l'accès aux priorités de la politique sociale en Tunisie. Pour ce faire, le Gouvernement a entrepris des initiatives, favorise l'employabilité des personnes handicapées grâce à la formation professionnelle et à l'introduction d'adaptateurs de PE, les emplois des services publics et privé en leur faveur.

Par contre, les membres du Comité ont remarqué notamment :

- Un décalage entre les législations et leur mise en œuvre.
- L'absence d'un mécanisme plus efficace pour garantir que les législations adoptées soient effectivement mises en œuvre et les engagements de l'État respectés.
- L'absence d'indicateurs de la diffusion de handicap dans la législation tunisienne à la diffusion de la Convention.
- L'absence de loi concernant le refus d'arrangement raisonnable comme une discrimination fondée sur le handicap.

¹⁰ Les actions de neutralisation impliquent un grand nombre d'opérations de langage qui visent à empêcher les gens de faire des commentaires directs sur les conditions sociales qui existent. Elles sont généralement effectuées de façon inconsciente. Elles visent à empêcher les gens de faire des commentaires directs sur les conditions sociales qui existent.

- Les lois issues de sensibilisation de la société concernent également des droits des personnes handicapées.
- Exemple, dans les médias et dans certains textes de loi, il faut absolument intégrer le signe des personnes handicapées.
- Existence d'une stratégie de déstigmatisation des personnes handicapées.

La Tunisie a aussi reçu nombre de recommandations faites par les mécanismes de systèmes des droits de l'Homme des Nations unies (pensez au **protocole universel**, organes de droits humains des systèmes régionaux) **actuels**.

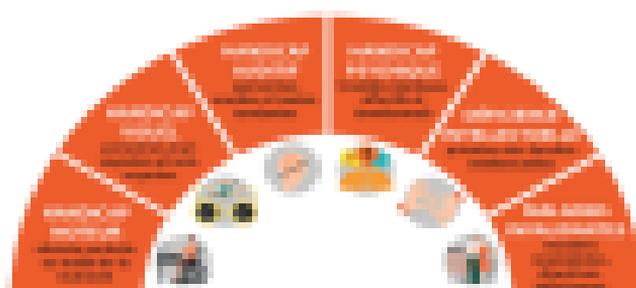
Les personnes handicapées dans les systèmes de services

Les différents systèmes de services sont gérés dans les ministères et institutions publiques, et certains personnalisés, aménagés, ne permettant pas une lecture globale de la situation. Les systèmes sont peu intégrés (genre, âge, type de handicap, etc...).

Ces systèmes de services communiquent peu entre eux, se recroisent ou pas être suffisamment homogènes pour donner une lecture globale/intersectorielle et suffisamment intégrée.

Les chiffres présentés par l'ONH, se basent sur le recensement de la population totale en 2014 et ne sont pas suffisamment actualisés, et les autres statistiques prises en 2007 n'ajoutent rien.

Le handicap est un sujet fréquemment abordé, mais il serait plus précis de parler des différentes formes de handicaps. Selon les chiffres de l'ONH, une personne est considérée comme ayant un handicap lorsque sa santé physique ou mentale est temporairement ou définitivement altérée, que ce soit de naissance, en raison de vieillissement ou à la suite d'un accident. Cette altération affecte son comportement et sa capacité à aller à l'école ou à trouver un emploi.



Les femmes ont effectivement adopté cette attitude et s'ont engagées à défendre les droits de toutes les personnes transgenres. Cependant, les statistiques présentent un tableau opposé : une prévalence de 24% comparée à 11% dans le monde.

Malgré ces femmes sont également maltraitées, représentant 23 % des abus contre un 10%. Cependant, les femmes transgenres maltraitées après être devenues un objet de l'oppression de la plus grande violence en milieu urbain, atteignant 61 % (MS, 2017 tableau 3)

2. Analyser qualitativement collectives sur le terrain

La commission de la convention internationale relative aux droits des personnes transgenres (CICPT) identifie les barrières qui contribuent au harcèlement¹⁷ :

- Politiques et normes inadéquates.
- Attitudes négatives.
- Inadéquates des services.
- Problèmes dans la prestation des services.
- Financements inadéquats.
- Manque d'accessibilité.
- Absence de consultation et de participation.
- Inadéquates des données et des statistiques.

Ces quatre aspects se identifient l'importance d'explorer ces barrières à travers des entretiens et des focus groups, souvent différents niveaux et régions¹⁸.

La dimension nationale, y compris des politiques et programmes a été menée à travers l'analyse des documents, enquêtes dimensionnelles sur les rôles pas adaptés dans différentes études, rapports et enquêtes locales.

Pour obtenir l'étude réalisée par le CICPT sur l'analyse des barrières pour l'accès à la justice de genre.

Les régions ont été choisies pour assurer toutes couvertes par le projet de CICPT, tenant aussi compte de la concentration des personnes après des harcèlements violents au travail, ainsi qu'une représentativité des différents rôles.

¹⁷ <https://www.unhcr.org/refugees/2017/11/15492929.html>
¹⁸ <https://www.unhcr.org/refugees/2017/11/15492929.html>

L'indépendance financière des personnes âgées

Les questions de la participation des personnes âgées aux budgets et surtout des personnes âgées dépendantes au niveau national, participent des politiques des lois, et plus strictement subventionnées aux politiques et programmes nationaux au niveau local, impliquent l'accès aux services et la participation.

Par ailleurs, les questions des services et des dépenses sociales et sociales concernent les règles de dépenses indépendantes générales des personnes âgées des budgets.

Les données statistiques des 2000 se rapportent aux changements institutionnels majeurs sur les indicateurs démographiques, notamment au niveau local des dépenses sociales, telles que la réforme des lois financières et surtout des dépenses opportunités.)

Les données 2000 sont à l'attention des conseils locaux et à la composition des conseils régionaux et ceux des districts, surtout la présence financière des conseils locaux et surtout la décentralisation possible au profit des personnes âgées des budgets (voir l'article 2 de même texte, un siège additionnel est accordé à une personne en situation de handicap au sein de chaque conseil, ou qu'un siège supplémentaire est accordé aux personnes en situation de handicap.)

Les conseils locaux ne comprennent pas, mais sont le représentant des administrations locales des budgets locaux. Les parties et organisations peuvent assister aux réunions, mais n'ont pas le droit de vote. Le conseil régional comprend les membres des conseils locaux élus par chaque ville.

Les conseils locaux assistent au stage de collecte d'informations au niveau des districts locaux (budget, rôle) pour assurer l'accès et assurer la recommandation pour résoudre les problèmes de développement local. Les recommandations sont envoyées directement au conseil régional qui se charge de les présenter au conseil national des régions et des districts.

➡ L'importance de développer et les personnes âgées en handicap sociales telles qu'elles assistent aux réunions pour participer et au cas où elles assistent au moment de leur présence aux réunions des personnes âgées en handicap sociales, assistent-elles à des réunions ? (laissant qu'il y ait des problèmes existants, il y aura un budget au niveau régional de l'État).

➡ Cette catégorie de conseils rattachés sous le rubricage des parcs naturels régionaux recense aussi une catégorie dérogatoire, ce qui est censé être une réaffectation positive au respect patrimonial.

➡ En plus, comment assure-t-on la participation de ces personnes aux conseils au sein des conseils locaux, et régionaux ?

Continuités et défis de la mise en œuvre

Le démarrage de travail de terrain pour certains les conseils a été retardé, en raison de leur retard par les changements politiques régionaux. En effet, l'adoption d'une nouvelle constitution en juillet 2016 a soulevé maintes questions sans réponses et pouvait fortement impacter le travail des élus locaux régionaux en décembre, en attendant un nouveau parlement régional. La période charnière de ce changement a conduit à un parlement local paralysé sur ses propres réalisations (réglement interne, procédures...) et/ou pas entrainé un travail légalisé par rapport à certains les conseils de prés et de la loi de finances.

Les conseils de la deuxième chambre du parlement (conseil national des régions) à être en 2016 n'est commencé à se réunir qu'en 2018. Ceci est dû à la nouvelle municipalité des, ce qui a permis de leur conseil au parlement à 2016, ont été élus en 2016 et remplacés par des conseils de gestion.

Le démarrage de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de politique a commencé en juin 2016, et plusieurs conseils ont été réalisés :

- Plusieurs des conseils municipaux, certains des conseils régionaux, ont permis de constituer pour plusieurs régions, certains appartenant au parti national, se sont dans la réalisation de projets locaux, certains indépendants ou appartenant à des parties opposées ont appliqué la volonté de se faire complètement.

- Les conseils généraux des municipalités, en charge de gérer les conseils régionaux de gestion, ont reçu une liste de missions de l'État et leur imposent d'être constitués avec des élus locaux sans caractéristiques idéologiques. La réalisation de cette autorisation après des missions a pris un certain temps.

- La période a été retardée par les conseils des territoires, et de la majorité des conseils, certains n'ont pas l'opportunité de travailler avec des autres villages appartenant à différents

l'ensemble des facultés de personnes pour rendre les actions.

- Nombre d'acteurs essentiels travaillant le quartier de l'ensemble ont appris une certaine méthode, un plan de travail d'activités rendibles et qui ont eu du mal à atteindre des résultats concrets.
- La formation des deux groupes d'activités régionaux a été effectuée sur des faits qui ont entraîné l'indifférence. L'équipe a opté pour l'essai-groupe, et de compléter le reste par plus d'activités.
- La difficulté de communiquer avec les personnes ayant des différences multiples est due au fait que l'équipe de recherche ne maîtrise pas le langage des signes.
- Les interventions associatives ont été réalisées dans un esprit de respecter l'équipe de recherche, soit par les équipes de recherche, soit par le quartier des personnes handicapées, soit par les personnes qui se préoccupent de travailler sur le terrain individuel avec leurs personnes de soutien.

Les questions principales posées lors des entretiens :

■ Quelles personnes ont été impliquées et quels sont les types de soutien fournis aux personnes ayant des différences multiples (villes par des associations spécialisées ou des municipalités locales, programmes, etc.) ?

■ L'appareil public est-il adapté pour les personnes ayant des différences multiples (villes) ? Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés en matière de logement public ? Quelles sont les mesures prises par les associations spécialisées ou les municipalités pour améliorer cet aspect ?

■ Les personnes ayant des différences multiples (villes) sont-elles impliquées dans les efforts locaux ? Comment les villes et les municipalités locales contribuent-elles à l'implication des personnes handicapées dans la vie politique ?

■ Comment travaillent les services régionaux avec les personnes ayant des différences multiples (villes) ? Quelles sont les méthodes utilisées par les associations spécialisées ou les municipalités pour prévenir la violence dirigée contre les personnes ayant des différences multiples ou les villes ?

Les problèmes des deux groupes et des villes, le tableau des personnes impliquées, ainsi que les recommandations sont annexés à ce document.

Les politiques linguistiques

Sur la base des résultats de la recherche sur le terrain, nous avons identifié plusieurs orientations politiques majeures qui peuvent résulter comme suit :

■ **L'adoption de flexibilité avec le langage des signes et le braille est un problème majeur concernant certains établissements éducatifs pour les personnes atteintes de déficiences auditives et visuelles.**

VI Langue des signes : La langue des signes est la langue des personnes sourdes, mais son apprentissage n'est pas répandu dans le système de l'éducation nationale et dans la société. Les personnes sourdes, y compris les enseignants et les membres de la famille, passent peu de temps avec cette langue. En l'absence de communication officielle en langue des signes, les personnes sourdes ont du mal à comprendre les concepts abstraits et à participer activement à l'apprentissage. Il est aussi important de souligner certains points :

- Il n'y a pas une seule langue des signes valides en Tunisie. Ce qui pose un problème de communication au sein d'apprentissage.
- La langue des signes : officielle : enseignée dans les institutions ainsi que dans les établissements de la langue des signes ne comprennent pas toujours à la langue souvent utilisée dans des groupes sourds (familiaux, de pairs, etc.). La langue de la langue des signes officielle n'est pas riche et ne répond pas aux besoins des nouvelles technologies et aux nouveaux concepts linguistiques.
- Les personnes sourdes ne sont pas toujours impliquées dans le développement de la langue des signes.
- La question de l'intégration (académique) et l'intégration de l'école, ainsi que la différence entre la théorie et la pratique ne sont pas pris en considération¹⁴.
- L'enseignement de la langue des signes à l'école dépend de l'État national et une mise à jour : Les manuels de mathématiques et traductions ont été, et ils ne sont pas disponibles dans toutes les régions et la qualité de leur traduction n'est pas toujours satisfaisante par le public des écoles sourdes.
- Il n'y a pas de médiateur (travaux en langue des signes valides en Tunisie).

VI Braille : La braille est un système d'écriture tactile utilisé par les personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle. L'apprentissage de braille est essentiel pour permettre aux personnes aveugles de lire et d'écrire. Cependant, le manque de ressources éducatives adaptées en braille limite

¹⁴ Les personnes sourdes ont des difficultés à comprendre les concepts abstraits et à participer activement à l'apprentissage. Il est aussi important de souligner certains points : Les personnes sourdes ne sont pas toujours impliquées dans le développement de la langue des signes. La question de l'intégration (académique) et l'intégration de l'école, ainsi que la différence entre la théorie et la pratique ne sont pas pris en considération.

marquage formelles pour les enseignants dans un domaine considéré difficile (acquisition de cette compétence visée) ou certains des apprentissages visés (difficile).

l'impact sur l'évaluation : Le marquage de difficulté pour le langage des signes offre toutefois un impact direct sur l'évaluation des personnes atteintes de déficiences auditives et visuelles (à ces informations détaillées ne sont pas toujours présentées de manière accessible) ou qui sont l'apprentissage difficile cette compétence. Les marqueurs visibles ne sont pas toujours disponibles en braille, ou les inscriptions et langage des signes ne sont pas toujours présents dans les codes de classe, l'impact sera donc à l'évaluation formelle.

l'Évaluation Visible et Professionnelle : Le marquage de difficulté de la langue des signes ne de braille visée des personnes atteintes et professionnelles. Les personnes atteintes de déficiences auditives et visuelles peuvent souvent être isolées socialement au niveau de marquage de communication, ce qui peut affecter leur accès de cet et leur confiance. Sur le plan professionnel, le marquage de compétences et langage des signes ne est braille brille les personnes d'emploi et d'évaluation régulière, les traitant dans un esprit de dépendance économique.

l'Évaluation Visible aux Écoles : plusieurs innovations technologiques et législatives ont été développées, mais les personnes atteintes de déficiences auditives et visuelles n'y ont pas toujours accès (possibilité de formation, d'accès aux livres ou du paiement électronique en classe...) (Le centre national de l'orthoptique pour enfants handicapés CPEN) ainsi un DDAI et ses ententes régionales ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins.

► **On ne considère le langage des signes comme les formes ayant des déficiences auditives/visuelles.**

Il y a quelques pas de reconnaissance entre les équipes gouvernementales et les organisations de la société civile pour développer des stratégies de prévention visant à protéger les formes handicapées contre la violence. Cependant, les municipalités ont établi diverses formes de partenariat avec les institutions publiques, les groupes de la société civile, ou même les centres d'accueil publics aux formes diverses des citoyens, appliquant ces partenariats pour lutter contre la violence dirigée aux formes diverses de handicap. De plus, seulement quelques municipalités ont des unités de la police dédiées

La coopération entre les systèmes de données et entre les acteurs institutionnels est faible, **faible à l'information est insuffisante**;

Par exemple, les chiffres présentés par la Ministère des affaires sociales ne correspondent pas avec ceux fournis par l'INSEE annuellement au Paysand, en raison des différences méthodologiques adoptées. Le système d'information de services de l'enfance, et cela relatif aux différents types de familles ne semblent pas appropriés, et suffisamment intégrés pour rendre compte des spécificités des différents types de familles;

L'accès à l'information est aussi entravé, car les institutions publiques ne sont pas équipées et formées pour répondre aux personnes en situation de handicap visuel ou auditif (formations et matériel adaptés au handicap visuel ou auditif) ; il en est de même pour l'accès aux données relatives à l'information.

5. La formation des professionnels autour par la campagne

Les services de proximité et les intervenants de proximité locale présentent des lacunes importantes en termes d'accessibilité et d'adaptabilité pour les personnes ayant un handicap, plus encore celles ayant un handicap visuel ou auditif.

Ces lacunes ne concernent ni leur indépendance des personnes en situation de handicap, mais elles contribuent également à renforcer l'isolement social et l'impédit dans l'accès aux opportunités éducatives et professionnelles.

Les principes de base quelques exemples sont mentionnés les lacunes ayant des handicaps visuels ou auditifs sont :

Et l'accessibilité limitée à des Services de Proximité : Les lacunes ayant des handicaps visuels ou auditifs limitent à des situations critiques lorsqu'elles sont associées aux services associés dans leur territoire. Ces situations incluent le manque de signalisation avec tactiles ou braille, des signes pour les personnes sourdes ou malentendantes, la signalisation en braille, d'annonces sonores et de guides tactiles dans les espaces publics, ainsi que l'absence de documents adaptés (braille ou tactile). Cela tend à être élargement affectées, entrave leur accès à l'information, et limite leur participation à la vie de la communauté.

Et La Difficulté de Communication et d'Interaction Sociale : Les femmes avec un handicap auditif ont des difficultés à communiquer avec les autres, car les informations importantes ne sont pas systématiquement traduites en langage signé. Les femmes avec handicap visuel rencontrent des défis similaires pour naviguer à travers les médias sociaux et notamment dans les réseaux, car l'information visuelle est souvent essentielle à leur expérience.

Et Les Faibles Possibilités d'Éducation et d'Emploi : Les femmes avec des handicaps visuels ou auditifs ont souvent accès limité à des opportunités pour accéder à une éducation de qualité et à des opportunités d'emploi. Les écoles et les lieux de travail ne sont pas toujours adaptés pour répondre à leurs besoins spécifiques en matière d'accessibilité et d'équité. Cela limite leurs possibilités éducatives et de carrière, contribuant ainsi à l'isolement. Les personnes mal et mal entendantes sont contraintes d'éviter certaines fonctions, limitant leur choix.

Et Les Violences et Abus : Les femmes et les filles en situation de handicap visuel et ou auditif sont plus vulnérables aux violences et aux abus. Cependant, elles ont très peu d'informations, ont souvent une mobilité réduite ou aucune, et ont généralement moins de ressources et de soutien pour se protéger et se faire entendre. Les services de prise en charge et de protection contre les violences domestiques et les abus sont peu accessibles et adaptés à leurs besoins. Quand ces services sont disponibles, ils ne prennent pas en compte les personnes en situation de handicap.

Et Le Manque de Sensibilisation et de Formation : Les professionnels de la santé, de l'éducation et des services sociaux ne sont pas toujours formés pour comprendre les besoins spécifiques des femmes en situation de handicap. Les médias des langues des signes, des techniques de communication alternatives et augmentées, et la sensibilisation aux besoins des femmes handicapées restent souvent absentes.

Et La Faible Continuité et Partage de Ressources : Les organisations communautaires qui fournissent des services aux femmes handicapées doivent faire face à des défis liés à des ressources limitées et à des modèles linéaires. Le partage d'expériences, de bonnes pratiques et de ressources entre ces entités est souvent insuffisant, empêchant la réponse collective à des défis spécifiques aux femmes handicapées.

Évaluation de qualité des indicateurs attributifs: même si une licence ou licence des signes est mise au fait de l'état de qualité des services fournis de l'État, les mécanismes et méthodes ne sont pas disponibles dans toutes les régions de marchés régionaux. Les personnes âgées et malades, ainsi que les personnes âgées ont subi un traitement de l'enseignement régional par rapport aux besoins de soins et de la pratique.

La campagne de marketing et autres des programmes pour sensibiliser le public, plutôt que l'état de changements juridiques et politiques, pour assurer la formation et la sensibilisation, et assurer la coordination avec les différents parties prenantes. Il est également utile de garantir que les droits et les besoins spécifiques des femmes âgées des handicaps et des personnes âgées sont pris en compte à chaque étape de la planification et de la mise en œuvre des politiques et des programmes.

4. La vision de la Stratégie de Campagne

Les femmes et les filles âgées ont besoin d'un handicap et de vieillissement pleinement de leur droit à la participation publique, à travers des services de proximité de qualité, y compris la prise en compte des besoins de résidents.

Les indicateurs politiques et un gouvernement ou multiforme conjointement de proposer des services de qualité, et des mécanismes locaux de participation et de protection adaptés aux personnes âgées ont besoin d'un handicap et de vieillissement local et un accès de services sociaux et médicaux avec les agents de santé communale.

III. LES ACTEURS ET L'ANALYSE DE POUVOIRS

I. Analyse des parties prenantes

Ministère de la

Acteurs	Prérogatives et rôles	Position actuelle
Ministère de l'Énergie et des Ressources	<p>Ministère de l'énergie : Le ministre responsable de l'énergie et des ressources ainsi que les personnes travaillant à son service participent à la mise en œuvre des politiques et des programmes de l'énergie et des ressources.</p> <p>Ministère de l'énergie : Le ministre est le premier responsable de l'élaboration des politiques énergétiques, tels que les programmes de développement des sources d'énergie propre et des programmes de soutien gouvernemental aux énergies renouvelables.</p> <p>Le rôle du ministre de l'énergie : Le ministre travaille à sensibiliser le public à la question de l'énergie et à créer, avec le développement de la politique énergétique, des programmes de sensibilisation, des initiatives pour les entreprises et d'autres intervenants à propos de l'énergie.</p>	<p>Le ministre est responsable de la mise en œuvre de la politique énergétique.</p>
	<p>Ministère des Ressources : Le ministre est responsable de l'élaboration de la politique énergétique, tels que les programmes de sensibilisation, des initiatives pour les entreprises et d'autres intervenants à propos de l'énergie.</p> <p>Ministère des Ressources : Le ministre est responsable de l'élaboration des politiques énergétiques, tels que les programmes de sensibilisation, des initiatives pour les entreprises et d'autres intervenants à propos de l'énergie.</p>	<p>Le ministre est responsable de l'élaboration de la politique énergétique.</p>
	<p>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien : Le ministre est responsable de l'élaboration des politiques énergétiques, tels que les programmes de sensibilisation, des initiatives pour les entreprises et d'autres intervenants à propos de l'énergie.</p> <p>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien : Le ministre est responsable de l'élaboration des politiques énergétiques, tels que les programmes de sensibilisation, des initiatives pour les entreprises et d'autres intervenants à propos de l'énergie.</p>	<p>Le ministre est responsable de l'élaboration de la politique énergétique.</p>
	<p>Ministère de l'Environnement et du Changement climatique : Le ministre est responsable de l'élaboration des politiques énergétiques, tels que les programmes de sensibilisation, des initiatives pour les entreprises et d'autres intervenants à propos de l'énergie.</p> <p>Ministère de l'Environnement et du Changement climatique : Le ministre est responsable de l'élaboration des politiques énergétiques, tels que les programmes de sensibilisation, des initiatives pour les entreprises et d'autres intervenants à propos de l'énergie.</p>	<p>Le ministre est responsable de l'élaboration de la politique énergétique.</p>

Stratégie générale de la stratégie de l'école	avec la vision générale de la politique nationale de l'éducation.	
autres stratégies provinciales/états	spécifiques d'État/État	
	stratégiques et politiques d'école	

Stratégie	Principaux et rôles	Position relative
La stratégie de la province de la Colombie (le système de l'école)	Le rôle principal est de garantir et d'améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves. Il s'agit des différents domaines suivants: un système de travail dans tout l'étape des différents centres éducatifs.	Plus de deux positions sur le travail éducatif. Stratégie nationale Le rôle principal est de garantir l'unité du système éducatif. Le rôle principal est de garantir l'unité du système éducatif.
Stratégie de l'école	Le rôle principal est de garantir et d'améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves. Il s'agit des différents domaines suivants: un système de travail dans tout l'étape des différents centres éducatifs.	Plus de deux positions sur le travail éducatif. Stratégie nationale
Stratégie de l'enseignant	Le rôle principal est de garantir et d'améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves. Il s'agit des différents domaines suivants: un système de travail dans tout l'étape des différents centres éducatifs.	Le rôle principal est de garantir l'unité du système éducatif.

« Plusieurs indicateurs pour mesurer les trois rôles sont importants à implémenter (évaluation, centres de recherche, centres d'éducation spécialisée...)

Après les travaux	PROFESSEUR, ANIMÉ PAR, ENSEIGNANT	
Présentation contenu contenu d'enseignements	Présentation des contenus de cours de l'année Préparer pour une meilleure prise en charge des besoins individuels des élèves	Établissements (type d'établissements) Langues/Équipes/...
Langues/Équipes Besoins	Équipes de professeurs/équipes Préparer pour une meilleure prise en charge des besoins des élèves/équipes/équipes	Année scolaire Missions (à quel moment, 1000 collèges, 1000 lycées) Langues (français, anglais) Matières (mathématiques, etc.) Mots-clés (apprentissage)

3. Priorisation des actions à réaliser

Actions	Position actuelle	Position souhaitée
En complémentarité avec l'équipe d'enseignants	En atelier, groupe de travail Lecture de la documentation existante de l'école, en particulier les programmes de langues de l'école et les plans de travail de l'équipe enseignante de langues/équipes de langues de l'école (niveau 1000). Élaboration d'actions de travail de langues de l'école. En lien avec l'équipe enseignante et les équipes de langues de langues de l'école. Élaboration de documents de travail de langues de l'école concernant les actions de langues de l'école (plans de langues de l'école).	- Travail en atelier de langues de l'école de langues de l'école.
Travaux de langues de l'école de langues de l'école	En atelier, groupe de travail En lien avec l'équipe enseignante et les équipes de langues de l'école (niveau 1000) pour une meilleure prise en compte des besoins de langues de l'école. En lien avec l'équipe enseignante et les équipes de langues de l'école. Élaboration de documents de travail de langues de l'école concernant les actions de langues de l'école (plans de langues de l'école).	- Travaux de langues de l'école de langues de l'école de langues de l'école de langues de l'école.
Élaboration de documents de langues de l'école de langues de l'école	Élaboration de documents de langues de l'école (niveau de langues de l'école de langues de l'école)	- Élaboration de documents de langues de l'école (niveau 1000) - Travaux de langues de l'école de langues de l'école - Travaux de langues de l'école de langues de l'école (niveau 1000 de langues de l'école)

1989/90 (Maurice Arnoux)	Marquesat Brevets de la qualité de l'histoire des fermes et des fermiers vendéens	<ul style="list-style-type: none"> - Histoire des fermes vendéennes - Histoire des propriétés de culture des fermes vendéennes et de leur exploitation (1850-1950) par rapport des fermes avant les techniques modernes
1990/91 (Jean-Louis)	Marquesat Histoire de l'histoire et la technologie agricole de l'ouest de la Vendée des années 1850-1950 (Maurice Arnoux/Maurice)	<ul style="list-style-type: none"> - Histoire vendéenne - Histoire de l'agriculture et de la technologie - Histoire de l'agriculture des années 1850-1950 - Histoire de l'agriculture en France de l'histoire de l'ouest des années 1850-1950 par rapport des fermes vendéennes -
1991/92 (Jean-Louis)	Marquesat	<ul style="list-style-type: none"> - Histoire des années technologiques - agriculture vendéenne -
1992/93 (Jean-Louis)	Marquesat Histoire des années technologiques et agricoles vendéennes	<ul style="list-style-type: none"> - Histoire des années technologiques et agricoles vendéennes - Histoire des années technologiques et agricoles vendéennes

Personnes liées

- 1. **Raja Ben Abdou (RAB)** / **RA** de la promotion des personnes vendéennes
- 2. **Marquesat** (historique) (origine des signes)
- 3. **Arnie Knechtel**, militaire avec fermier vendé
- 4. **Arnie Knechtel**, militaire avec fermier vendé
- 5. **Arnie Knechtel** (RA/RA)
- 6. **Arnie Knechtel** (militaire et enseignant) (origine des signes de l'ouest)
- 7. **Arnie Knechtel** (militaire, universitaire)
- 8. **Arnie Knechtel**, militaire avec fermier vendé (Arnie Knechtel)
- 9. **Arnie Knechtel** (Arnie Knechtel)
- 10. **Arnie Knechtel** (RA/RA)
- 11. **Arnie Knechtel** (militaire vendé)
- 12. **Arnie Knechtel** (RA/RA)

Autres acteurs clés

- Cas France, 2007
- ADEL, Association des Loisirs Associatifs de France
- CIGOF, etc.
- Tactis
- Radio local, Radio associative, Radio libre/FM
- AFDL (Union Française des médias associatifs)

IV. LES OBJECTIFS DE CAMPAGNE

I. National

Si les droits des personnes handicapées ont été sujet fortement médiatique et politique ces dernières années pour reconnaître les droits et les protéger, il est important de maintenir les pratiques positives qui mettent en œuvre ces droits reconnus.

En outre, il ne suffit pas de légiférer ou d'élaborer de programmes et de budgets, traduisant les orientations, elles mettent en œuvre de façon durable les plans.

Il est aussi pertinent de définir si les handicaps visuels et auditifs ont pris un type de reconnaissance, car un handicap, plusieurs acteurs ne peuvent qu'un handicap moteur, figurent les possibilités des autres formes.

Il est aussi important d'identifier les besoins et les engagements gouvernementaux en matière (y compris des formes diverses de violence) et de participer des personnes ayant un handicap visuel ou auditif en tant que moyens disponibles (finances humaines).

Mais il est important de prendre conscience de l'importance de ces handicaps et de collaborer pour trouver des solutions innovantes, permettant de surmonter les défis existants. Ces solutions ne peuvent émaner que d'une volonté collective entre les institutions publiques et les acteurs de la société civile (spécialistes et non spécialistes), est aussi un impératif car une prise en compte que dans une dimension technique et technologique.

Le contexte de la société politique en France a apporté certes un bon équilibre, mais certaines opportunités peuvent être réalisées et aussi le rôle des pays pratiquant une approche axée sur les personnes et les participants des personnes ayant un handicap visuel ou auditif, notamment au niveau local.

II. Objectif général

Les personnes ayant un handicap visuel accessible et rencontrer les femmes en ligne, ont un meilleur accès aux services basés sur la propreté, y compris la protection contre les violences.

III. Objectifs spécifiques

- Les femmes élisent et se joignent au groupe des PVI sans être jugées pour avoir le plus en charge des femmes ayant un handicap visuel.
- La formation des modérateurs et modératrices de la langue des signes intègre la dimension du genre.
- Le conseil des régions et des provinces prend conscience des spécificités du handicap visuel afin d'être favorable aux services de propreté.
- L'opinion publique est mobilisée en faveur de la prise en charge spécifique des personnes ayant un handicap visuel.

V. L'ANALYSE CONTEXTUELLE

I. Les risques

Risques	Probabilité (0-5)	Impact (0-5)	Intensité (0-25)
Les interventions de réponse rapide ne soient le changement de base de la PVI. Modérateur contre les modératrices (niveau de langage ou les modératrices publiques)	4	4	16
Les intervenants des offices provinciaux participent à la mise en œuvre des activités	4	4	16
Difficulté d'accès aux stages spécialement les personnes handicapées dans les campagnes électorales	4	4	16
Les conseils régionaux et provinciaux des provinces ne travaillent pas sur les questions liées à cette campagne	4	4	16
Des conseils et agences étrangères ont des attentes élevées et affectent les résultats des campagnes nationales	4	4	16
Des intervenants publics participent	4	4	16
Les intervenants ne sont pas conscients du handicap	4	4	16

Les éléments clés à ne pas oublier à considérer :

- la campagne électorale relative aux élections locales aura lieu de fin 2019 à début 2020
- la fin des élections locales aura lieu le 20 novembre 2020
- les résultats définitifs du scrutin seront annoncés après l'expiration des délais de recours, soit avant le 20 janvier 2021
- la décision sur votre feu par défaut et organisé à l'échelle de l'électorat (2020), après l'annonce des résultats définitifs de premier tour et l'expiration des recours.
- L'installation officielle du Conseil des régions en Ontario sera prévue au 1^{er} juin 2020.

2. Mesures de mitigation

Risques	Mesures d'atténuation
Les changements de règles électorales - Changement de date de 2020 - Modification des règles électorales - Impact de l'obligation de consultation publique	<ul style="list-style-type: none">■ continuer avec les procédures en vigueur actuelles■ tenir des rencontres publiques régulières et tenir des heures de la campagne qui sont plus précieuses et et les plus pertinentes■ adapter nos sites électroniques
Des élections aux conditions inhabituelles des procédures électorales	<ul style="list-style-type: none">■ continuer les procédures actuelles
Les conseils régionaux et les conseils des provinces ne fonctionnent pas indépendamment les uns des autres	<ul style="list-style-type: none">■ effectuer régulièrement des rencontres■ organiser des conseils de partage avec les comités régionaux après les élections■ continuer la consultation directe
Des services et opérations électorales effectués différemment (candidats, électeurs, etc.) les dates des procédures électorales	<ul style="list-style-type: none">■ établir un calendrier■ tenir les élections aux horaires habituels
Des troubles sociaux, politiques régionaux	<ul style="list-style-type: none">■ assurer la sûreté■ appuyer activement la campagne
Les candidats ne réalisent pas	<ul style="list-style-type: none">■ adapter les exigences EML■ tenir les élections■ continuer les relations avec les candidats et les électeurs pendant

5. Les législations et opportunités

• La Tunisie a adopté plusieurs recommandations des instruments OMD/ODD, notamment la moitié de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, afin de valider des droits de l'Homme. Les réponses de la Tunisie aux questions de conseil et aux réponses bilatérales abordent une bonne variété d'adhésion certaines questions.

- Des sites accessibles tels et ceux de l'égalité des genres ;
- L'adhésion des affaires sociales au regard à la société civile et aux questions de handicap ;
- Plusieurs milliers regroupent des associations travaillent sur la question de handicap comme le parat et pour mener des programmes d'éducation avec handicap.

• Le MOH a des relations de collaboration avec les associations avec un handicap.

• Les données relatives à l'éducation des personnes handicapées et à la composition des conseils régionaux et ceux des districts, relatives les personnes handicapées des conseils locaux et communaux. L'identification positive au profit des personnes handicapées de handicap (par l'IT/Incluse) Les conseils locaux travaillent en charge la collecte d'informations relatives des différentes localités (zones, ville) pour accéder à l'éducation et à l'adhésion de recommandations pour résoudre les problèmes de développement à l'échelle locale. Ces recommandations sont ensuite revues au conseil régional qui se charge de les présenter au Conseil national des régions et des districts.

• Les universités travaillent pour les différents étudiants handicapés de différentes villes, le conseil met une attention.

• Les Ministères de la Tunisie, de la femme et du handicap a des sites des personnes handicapées avec les associations qui gèrent les centres d'écoute et de plus en charge des femmes victimes de violence, et avec le CADDH.

• Il y a de plus en plus d'adhésion aux questions liées au handicap en Tunisie depuis 2010 (projet UNICEF, UNFPA).

VI. ORIENTATIONS DE LA CAMPAGNE

1. Les stratégies de campagne

Objectifs de campagne	Stratégies proposées
<ul style="list-style-type: none">Les ventes directes et le gros et moyen commerce de détail préparés pour recevoir les envois des fournisseurs et les clients existants.	<ul style="list-style-type: none">Intensifier la promotionMessagerie et mailinUtiliser à tous les moments les différents intervenants commerciaux et les associations
<ul style="list-style-type: none">Les détaillants des détaillants et détaillants de la région des zones à forte affluence de gens.	<ul style="list-style-type: none">Intensifier la promotionMessagerie et mailinIntensifier la production de communications publicitaires
<ul style="list-style-type: none">Les ventes des agents et des promoteurs privés indépendants et professionnels de l'assurance ainsi que des vendeurs des services de produits.	<ul style="list-style-type: none">Intensifier la production de communications publicitairesIntensifier la promotion
<ul style="list-style-type: none">Les agents publics et détaillants de base de la région de campagne qui ont des relations avec les détaillants existants.	<ul style="list-style-type: none">IntensifierMessagerie et mailin

En cas de désastre, il sera important d'identifier une série d'acteurs de proximité, impliquant :

- Conférences de presse, Renforcement de la présence médiatique
- Marchés ou événements de présentation (forums et conférences nationales)
- Implication des acteurs-Créateurs, y compris les experts régionaux sur le territoire
- Actions de sensibilisation locales

2. Les Techniques à privilégier

Objectifs de campagne	Techniques
<ul style="list-style-type: none">Les ventes directes et le gros et moyen commerce de détail ainsi que les préparés pour recevoir le gros et moyen commerce des vendeurs ayant un territoire existant ou non.	<ul style="list-style-type: none">Messagerie et mailin, webMessagerie de proximité (mail)Éprouver les associations (parce que toutes les relations existent) (forum, conférence nationale)Intensifier avec les clients existants sur le terrain de campagneIntensifier avec les détaillants existants des vendeurs ainsi que ceux de l'extérieur (CRM)Intensifier avec les agents privés de l'assurance (CRM)

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Associations avec un statut personnel des affiliaires (associations politiques) ■ Associations de fait (sans personnalité juridique et sans statut) appartenant à la liste et exempt des questions de financement associatif (100€)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Associations des collectivités locales (hors de la liste) des régions, départements et communes de Paris 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Associations des candidats ■ Associations de financement ■ Associations de campagne impliquant les associations et les personnes appartenant à la liste ■ Associations d'élus locaux (département)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Associations des régions et des personnes ayant candidaté dans les départements de la liste (hors de la liste) et des personnes des communes de province 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Associations des candidats ■ Associations de campagne (hors des associations régionales hors de la liste) appartenant à la liste ■ Associations de fait (100€) (1000€) (100€) ■ Associations avec des associations locales pour toutes les collectivités ■ Associations de fait des candidats appartenant à la liste
<ul style="list-style-type: none"> ■ Associations politiques et fédérations affiliées de la liste et d'élus appartenant aux personnes appartenant à la liste (hors de la liste) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Associations de campagne et d'élus ■ Associations avec un statut personnel et associatif ■ Associations de province

3. Le gouvernement de la campagne

- **Associations** affiliées de campagne, regroupent :
 - **Associations** de personnes, hors liste (région et toutes régions) appartenant à des associations impliquées dans la campagne
 - **Associations** appartenant à la liste
 - **Associations** affiliées appartenant aux ministères (MIA), MPPA, MIPPA,
 - **Associations** associatif (hors) regroupent les unions régionales comme celles affiliées.

4. Les messages de campagne



comparativement des handicaps visuels et auditifs avec les quantités massives de solutions, pour assurer leur participation.



Les femmes ayant des handicaps visuels et auditifs ont le droit de bénéficier de la prise en charge médicale intensive tout autant que les autres femmes.



Les politiques locales doivent prendre conscience de l'impact des personnes ayant des handicaps visuels et auditifs, pour assurer l'égalité des chances.



Le partenariat stratégique entre les secteurs public, associatif et privé est essentiel pour assurer une amélioration de la vie des personnes ayant des handicaps visuels et auditifs.

B. Les activités proposées

Objectif général		Les personnes ayant un handicap visuel et/ou auditif et/ou intellectuel ont accès aux activités de la communauté de manière à développer leurs compétences personnelles			
Activités proposées					
Activité	Périodicité	Personnes concernées	Budget	Autres	
Formation de groupe de parents d'élèves	100%				15.000 euros (2021)
Formation de la classe de parents d'élèves	100%				15.000 euros (2021)
Tous les ateliers proposés de manière régulière	100%				10000 (2021-2022)
Ateliers d'auto aide sociale des personnes (AAS) régulières	100%				10000 euros
Objectif spécifique 1		Tous les bénéficiaires et le personnel chargé de l'ATC ont des propositions pour accéder à des activités de formation et/ou de perfectionnement			
Activité	Périodicité	Personnes concernées	Budget	Autres	
Formation de l'équipe ATC					10000 euros (2021)
Formation pour les intervenants (partir de centres et des associations locales)	Épisodes réguliers 100%				10000 euros (2021)
Formation de parents pour la classe ATC					10000 euros
Formation pour l'équipe ATC, intervenants					10000 euros
Objectif spécifique 2		L'ensemble des bénéficiaires et intervenants de la classe de parents d'élèves a accès à des activités de loisir			
Activité	Périodicité	Personnes concernées	Budget	Autres	
Formation de parents ATC	100%				10000 euros (2021)
Formation pour les intervenants de la classe de parents d'élèves des associations locales	100000% 100%				10000 euros
Tous les ateliers de formation des intervenants	100000%				10000 euros
Formation pour les intervenants de l'enseignement régulier	100%				10000 euros

Objektgruppe 1		In der folgenden Tabelle sind die in der Struktur der Haushaltsaufstellung & den Anlagen des Haushaltsplanstellen für den Haushaltsjahr 2019		
Art der Maßnahme	Personenposten	Personenverordnungen	Budget	Ergebnis
Maßnahmen der Personalarbeit	100 101 102			Personalarbeit
Maßnahmen der Sachbearbeitungs- und Verwaltungstätigkeit der Personalarbeit	100 101 102	Personalarbeitsstellen Maßnahmenposten des 1000		Personalarbeit
Maßnahmen der Sachbearbeitungs- und Verwaltungstätigkeit der Personalarbeit	100 101 102	Personalarbeitsstellen Maßnahmenposten des 1000		100 1000
Objektgruppe 2		In dieser Tabelle sind die in der Struktur der Haushaltsaufstellung & den Anlagen des Haushaltsplanstellen für den Haushaltsjahr 2019		
Art der Maßnahme	Personenposten	Personenverordnungen	Budget	Ergebnis
Maßnahmen der Sachbearbeitungs- und Verwaltungstätigkeit der Personalarbeit				10 10000 1000
Maßnahmen der Sachbearbeitungs- und Verwaltungstätigkeit der Personalarbeit	1000			10 000 1000 1000
Maßnahmen der Sachbearbeitungs- und Verwaltungstätigkeit der Personalarbeit	1000			10 000 1000 1000
Maßnahmen der Sachbearbeitungs- und Verwaltungstätigkeit der Personalarbeit	10000 1000 10000 10000 10000			Personalarbeit
Maßnahmen der Sachbearbeitungs- und Verwaltungstätigkeit der Personalarbeit				Personalarbeit
Maßnahmen der Sachbearbeitungs- und Verwaltungstätigkeit der Personalarbeit				Personalarbeit
Maßnahmen der Sachbearbeitungs- und Verwaltungstätigkeit der Personalarbeit				Personalarbeit
Maßnahmen der Sachbearbeitungs- und Verwaltungstätigkeit der Personalarbeit				Personalarbeit
Maßnahmen der Sachbearbeitungs- und Verwaltungstätigkeit der Personalarbeit	1000 1000			10 000 1000

III. Recommendations générales

- Renforcer la synergie entre les secteurs associatifs et les secteurs publics, en développant sur les sites institutionnels dans les différents ministères et directions ;
- Créer un conseil national, impliquant les secteurs travaillant sur la formation des maritimes professionnels ; un conseil familial sur le conseil des femmes en situation de handicap associatifs ;
- Adopter un *marketing positif* axé sur la force et la balance entre valeurs et émotions (le conseil de famille institution) le *marketing positif* ; les parents de classe ;
- Favoriser la visibilité et la participation des experts de la profession (femmes expertes handicapés visuel associatifs) ;
- Mobiliser le grand public et les experts de la santé publique pour agir en première position ;
- Mettre en évidence pour pousser à développer les équipes, améliorer les opportunités et élargir les réseaux internes et localement de la dynamique ;
- Conclure un plan opérationnel structuré, intégré, en clarifiant rôles et responsabilités ;
- Documenter le processus, repenser et mettre la parole disponible et accessible aux opportunités

VIII. Annexes

Annexe II "Les recommandations faites à la Tunisie par les missions de experts des droits de l'Homme des Nations Unies" sur la situation des personnes handicapées (juin à août).

voies pour le document complet

personnes handicapées

général

renforcer ses efforts en matière de promotion des droits des personnes handicapées dans tous les domaines (JPH - 02-03) (espagnol), et notamment leurs droits politiques, sociaux et économiques (JPH - 02-03) (français)

non-discrimination

■ ratifier la Déclaration de l'handicap en accord avec le Convention sur les droits des personnes handicapées (Observatoire français des Droits personnes handicapées, page 02)

■ Adopter des dispositions législatives pour explicitement mettre la discrimination à l'égard des personnes handicapées dans une loi de lutte contre la discrimination (Observatoire français des Droits personnes handicapées, page 03)

■ veiller à ce que le tripartite approuvent le plan d'aménagement national de discrimination fondée sur le handicap (Observatoire français des Droits personnes handicapées, page 03)

■ continuer d'efforts pour sensibiliser les jeunes, en particulier les magistrats, ainsi que les personnes handicapées elles-mêmes à la question de la non-discrimination au travers des programmes de formation sur le plan d'aménagement national (Observatoire français des Droits personnes handicapées, page 03)

■ tenir compte du contenu de l'Observation générale n°1 (2002) des Droits sur les des droits des enfants handicapés (Observatoire français des Droits droits de l'enfant, page 03)

■ Veiller à l'application des lois qui protègent les enfants handicapés par rapport à l'égalité d'accès aux droits - éducation, formation professionnelle, emploi, vie sociale et politique (Observatoire français des Droits droits de l'enfant, page 03a)

intégration, participation et accessibilité

■ renforcer les droits des personnes handicapées par une approche fondée sur les droits afin d'assurer leur intégration pleine et entière dans la société (JPH - 02- 03) (espagnol)

- Favoriser la pleine intégration et participation des personnes handicapées, de leurs familles et des organisations les représentant dans :
 - la conception, mise en œuvre et suivi des politiques publiques et des programmes (observations finales du Comité personnes handicapées, para 16)
 - l'accès et l'accèsibilité à la pleine intégration et participation des femmes, des hommes, des filles et des jeunes handicapés et de leurs familles à l'éducation (observations finales du Comité personnes handicapées, para 17)
 - intégrer la dimension de handicapement relevant dans la législation nationale (observations finales du Comité personnes handicapées, para 18) et poursuivre les efforts d'intégration des membres des personnes handicapées, en particulier un handicap de handicapement relevant dans tous les niveaux de l'éducation dans tout le pays (JPT - 18, 20, 21, 22, 23)
 - Encourager davantage participative la mise en œuvre des lois sur l'accessibilité pour les personnes handicapées ; sensibiliser les décideurs et groupes professionnels concernés ; allouer les ressources humaines et financières les plus adéquates de Plan national (observations finales du Comité sur les droits des personnes handicapées, para 29)
 - Veiller à la mise en œuvre de programmes et services inclusifs destinés de ressources humaines et financières adéquates (observations finales du Comité droits des enfants, para 51(a)) et à la formation adéquate des professionnels travailler avec des enfants handicapés, dont enseignants, travailleurs sociaux, personnel médical et para médical et autres (observations finales du Comité droits des enfants, para 51(a))
 - Veiller à ce que les organisations de personnes handicapées puissent participer aux activités de Conseil suprême de la promotion sociale et de la promotion des personnes handicapées de handicap, et ainsi pour un rôle central dans le suivi de la mise en œuvre de la Convention (observations finales du Comité personnes handicapées, para 34(a))

Voici aussi les recommandations figurent sous :

- Droits civils et politiques (Participer à la vie publique)
- Cadre institutionnel (PPT)

égalité, justice, situation de l'Etat

- Veiller les lois prévoyant les règles de travail et de retraite et les pénalités des employeurs pour violer des lois et des politiques visant à remplir les règles de prise des décisions relatives participative de décisions sociales (observations finales du Comité personnes handicapées, para 25)

- Améliorer les dispositions législatives existantes et prendre des mesures fortes sur le harcèlement, notamment le harcèlement psychologique ou moral (observations finales du Comité personnes handicapées, para. 25)
- Tenir compte des obligations relatives à la non-discrimination, reconnaître tous les cas de personnes handicapées victimes de harcèlement dans un hôpital ou une institution spécialisée comme étant d'ordre médical, et que ce harcèlement comporte la possibilité de faire appel de la décision relative (observations finales du Comité personnes handicapées, para. 26)
- Prendre dans la législation l'interdiction d'être soumis à la stérilisation ou de s'opposer un traitement sans le plein consentement du patient, ainsi qu'une reconnaissance des causes (observations finales du Comité personnes handicapées, para. 28)

sensibilisation

- Favoriser la sensibilisation de la population et adopter des lois pour mettre les obstacles à l'égard des personnes handicapées et de celles qui ont des besoins spécifiques, notamment les femmes handicapées atteintes de préjudice (au regard des leurs droits et de leur dignité), de contraintes (au sein des collèges), des préjugés et pratiques relatives et de faire prendre conscience des capacités de ces femmes et de la contribution qu'elles peuvent apporter (observations finales du Comité personnes handicapées, para. 34a)
- Mettre des programmes de sensibilisation en use d'informar le public des droits et besoins des enfants handicapés et de leur faire leur travail social (observations finales du Comité droits de l'enfant, para. 18a)
- Mettre en place des programmes de sensibilisation et de formation conformes aux principes de la Convention à l'endroit des membres des agents travaillant dans la protection, la promotion ou la mise en œuvre des droits des personnes handicapées, notamment ceux qui s'occupent de personnes handicapées à l'échelon local (observations finales du Comité personnes handicapées, para. 35)

lutte contre la violence

- Régulièrement collecter, analyser et diffuser les données désagrégées par sexe, âge et handicap sur les abus et la violence contre les enfants handicapés (observations finales du Comité personnes handicapées, para. 36)
- Inclure les femmes et les handicapées dans la stratégie nationale de prévention de la violence dans la famille et la société et adopter des mesures complémentaires pour leur accès à une protection immédiate, à des juges et à un accès juridique – développer des programmes de sensibilisation et

d'élaborer sur la plus grande confidentialité des termes et des conditions aux sites et à la vitesse (présentation finale du Comité paritaire/technologie, page 25)

Enfants à risque élevés

Voir aussi les recommandations suivantes :

- Enfants à risque élevés (Enfants à risque élevés/typici et atypique)
- Enfants à risque élevés (Enfants à risque élevés/avant d'être : importance de travail)

Enfants handicapés

Voir aussi les recommandations suivantes :

- Non-discrimination : importance des groupes spécifiques (Enfants)

